

08 janvier 2019

La négociation sur les salaires commence le 10 janvier 2019

Depuis les ordonnances Macron, la négociation annuelle obligatoire (NAO) regroupe trois grandes négociations :

- La rémunération, notamment les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (mesures visant à supprimer les écarts de rémunération) et la qualité de vie au travail ;
- L'emploi et les parcours professionnels.

L'actualité montre l'insatisfaction sociale qui monte depuis 2 mois dans tout le pays.

Avec le retour de l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, la question salariale est plus que jamais à l'ordre du jour. D'autant que notre demande de prime exceptionnelle de fin d'année, telle que préconisée par le Président de la République, reste sans réponse à ce jour.

Aussi, nos revendications salariales se doivent d'être à la hauteur des besoins exprimés par les salariés.

**Nos besoins doivent être entendus,
Agissons avec la CGT !**